

Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2024.02.07
Séance du 11 Avril 2024

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	31 mars 2023
	- présents	: 13	
	- excusés	2	

L'an deux mil vingt quatre le onze avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Stéphanie BLANCHARD, Coralie RAVEL

Eric Gros a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**APPROBATION du BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE n° 05800**

Invité à se prononcer sur le budget primitif 2024 de la Commune (budget principal) présenté par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

↪ Approuve le budget primitif 2024 de la Commune (budget principal)

- voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement

et arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	967 000 €	967 000 €
Section d'investissement	778 000 €	778 000 €
<i>dont restes à réaliser 2023</i>	<i>113 096 €</i>	<i>0 €</i>
Total.....	1 745 000€	1 745 000 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait conforme au registre.
 Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
 Le 12 avril 2024 et publication le 12 avril 2024

Le Maire

 Caroline DI VINCENZO
 (Haute-Loire)